



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 6 novembre 2019 à 18h00,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 1 <sup>ère</sup> délibération
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
ENTRELACS	Claude GIROUD
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Eric DARDENNE	Directeur de la CTLB
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Benjamin DROMARD	Responsable Déplacements
Julie ECALARD	Responsable Communication et des relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable des assemblées et du juridique
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 octobre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2019  
Exécutoire le : 14 NOV. 2019  
Affichée le : 14 NOV. 2019  
Visée le : 14 NOV. 2019

### TOURISME

#### « Aménagements nord du lac - Volet mobilité douce » 2017-2022 Tronçon Chindrieux / Chatillon et tronçon La Loi / Ruffieux Demande de subvention au Département

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Chautagne portait un programme « Aménagement Nord du Lac » repris par Grand Lac avec la fusion des intercommunalités en 2017.

Ce programme comporte un volet « mobilité douce » destiné à l'aménagement d'infrastructures de déplacement doux :

Grand Lac envisage dans un premier temps, la réalisation des tronçons :

- **Chindrieux / Chatillon :**

À partir de novembre 2019 afin de livrer cet équipement pour la saison estivale 2020.

Les aménagements nécessaires à la sécurisation de ce secteur, qui est l'accès unique à l'espace touristique de Chatillon, prévoient la création d'un cheminement piétons / cycles de 3.00 mètres de largeur sur un linéaire de 1300 mètres. Ils permettront de relier le bourg de Chindrieux, la gare SNCF, la plage et les installations portuaires.

**Estimation prévisionnelle des travaux**

1/ Secteur stade / carrefour giratoire Chaudieu :	500 000.00 € HT
2/ Secteur carrefour giratoire Chaudieu / Carrefour Apôtres :	250 000.00 € HT
3/ Carrefour Apôtres / pont SNCF Chatillon :	550 000.00 € HT

**TOTAL : 1 300 000.00 € HT**

- **La Loi / carrefour de Saumon et carrefour de Viuz sur la commune de RUFFIEUX:**

À partir de début 2020 afin de livrer cet équipement pour la saison estivale 2020.

Les aménagements nécessaires à la sécurisation de ce secteur, qui est la liaison entre la ViaRhôna (au lieu-dit La Loi) et le carrefour de Saumont permet, également l'accès au centre-bourg de Ruffieux et aux hameaux de Viuz et de Praz.

Il est prévu la création d'un cheminement piétons / cycles de 3.00 mètres de largeur sur un linéaire de 3 400 mètres environ.

**Estimation prévisionnelle des travaux**

**800 000.00 € HT**

Monsieur le Président rappelle qu'un AP/CP a été voté le 21 mars 2019 par le conseil communautaire pour les « Aménagements Nord du Lac - Mobilité Douce » de Grand Lac pour un montant de 5 000 000 € TTC. Ce projet est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement.

Monsieur le Président indique que les tronçons liaison douce Chindrieux / Chatillon et La Loi / Ruffieux inclus dans le projet de mobilité douce du Nord du Lac sont éligibles à une subvention du Département dans le cadre du « Contrat Aménagement nord du lac : volet mobilité douce 2017-2020 » signé en février 2018, d'un montant de 2 000 000.00 € réparti sur l'ensemble du programme.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à demander une subvention auprès du Département de la Savoie, pour dans un premier temps, les 2 secteurs cités ci-dessus.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-20AP.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à demander les subventions correspondantes selon le calendrier prévisionnel établi et à signer toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 6 novembre 2019

Le Président,  
Dominique DORD

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "GRAND PAYS DE SAVOIE" and "LE BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU BOURGET" around a central emblem. The signature is a cursive, looped name that extends to the right.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Tourisme - &quot; Aménagements nord du lac - Volet mobilité douce &quot; 2017-2022 - Tronçon Chindrieux / Chatillon et tronçon La Loi / Ruffieux - Demande de subvention au Département

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/11/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/11/2019

---

**Numéro de l'acte :** d3015 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20191106-d3015-DE

---

**Date de décision :** 06/11/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire